

Service Développement  
des Pratiques sportives  
DG

# **25**

## **R A P P O R T**

### **OBJET : AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LES PISCINES DE METZ.**

Dans le cadre de ses objectifs, la Municipalité a inscrit différentes actions destinées à améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite notamment dans les équipements publics.

Depuis près de deux ans, un petit groupe de maîtres nageurs sauveteurs municipaux proposent régulièrement des activités gratuites encadrées à des personnes handicapées fréquentant les piscines Belletanche et Olympique à titre individuel.

A plusieurs reprises, notamment dans le cadre de l'organisation de baptêmes de plongée, les éducateurs sportifs ont été amenés à organiser des activités regroupant 3 ou 4 personnes sur une même plage horaire.

Ces situations ont fait apparaître le manque de fonctionnalité des vestiaires spécifiques mis à la disposition de ces personnes.

Un certain nombre de réalisations ou de modifications (mise en place de portes coulissantes, création de parois séparatives, etc...) ont déjà été engagées en vue d'améliorer la situation.

Pour permettre à la Ville de Metz de poursuivre les animations en direction des personnes handicapées, cette modification des locaux pourrait être complétée par la réalisation de travaux et l'acquisition de matériels particuliers pour un montant global de 16 000,00 € TTC.

- Crédit d'un pédiluve rince roues avant accès au bassin : 2 740,04 € TTC
- Mise en place d'un mitigeur à cellule photo électrique dans les toilettes des piscines Olympique et Belletanche : 1 750,00 € TTC
- Mise en place d'un mitigeur à cellule photo électrique dans les douches des piscines Olympique et Belletanche : 2 171,46 € TTC

- Acquisition d'un appareil de mise à l'eau pour la piscine Belletanche : 6 265,96 € TTC
- Acquisition de 2 fauteuils roulants spécifiques piscines : 2 876,00 € TTC

Le Centre National pour le Développement du Sport peut apporter une aide à hauteur de 50% maximum du coût Hors Taxes de l'opération.

Il est proposé d'accepter la réalisation de ces travaux ainsi que l'acquisition de matériels et de solliciter préalablement une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

D'adopter la motion suivante.

## MOTION

### **OBJET : AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LES PISCINES DE METZ.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU la nécessité de réaliser des aménagements spécifiques afin de pouvoir accueillir des personnes handicapées dans le cadre d'animations organisées dans les piscines,

AUTORISE la réalisation des travaux et achats à venir destinés à améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les piscines de METZ, dont le montant total est estimé à 16 000,00 € TTC.

#### **Travaux et matériels destinés à la piscine Olympique**

- |   |                |
|---|----------------|
| - Crédation d'un pédiluve rince roues avant accès au bassin :                 | 2 740,04 € TTC |
| - Mise en place d'un mitigeur à cellule photo électrique dans les toilettes : | 620,00 € TTC   |
| - Mise en place d'un mitigeur à cellule photo électrique dans les douches :   | 1 085,73 € TTC |
| - Acquisition d'un fauteuil roulant spécifique piscines :                     | 1 438,00 € TTC |

#### **Travaux et matériels destinés à la piscine Belletanche**

- |   |                |
|---|----------------|
| - Mise en place d'un mitigeur à cellule photo électrique dans les toilettes : | 1 130,00 € TTC |
| - Mise en place d'un mitigeur à cellule photo électrique dans les douches :   | 1 085,73 € TTC |
| - Acquisition d'un appareil de mise à l'eau pour la piscine Belletanche :     | 6 265,96 € TTC |
| - Acquisition d'un fauteuil roulant spécifique piscines :                     | 1 438,00 € TTC |

SOLLICITE les subventions auxquelles la ville de Metz peut prétendre, notamment auprès du Centre National pour le Développement du Sport,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à cette demande de subvention, les conventions ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD